

Bulletin communal

d'information no 54

Nant, septembre 2007

QUELQUES INFORMATIONS

Les travaux de la construction de la route en zone d'activité ont débutés fin août. Ils ont été attribués à l'entreprise Weiss & Appetito dont le siège est à Chiètres. La première séance de chantier a eu lieu vendredi 24 août. Ce chantier commencera par la construction du rond-point sur la route d'Anet; simultanément seront entrepris l'élargissement et la construction du trottoir du dernier tronçon de la route du Pré-du-Pont. L'ouverture de cette route est prévue pour l'été 2008. Ces travaux vont occasionner des nuisances pour lesquelles nous demandons votre compréhension. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration. Les coûts devisés à 2,5 millions auront une influence certaine sur le plan financier qui vous sera soumis à l'assemblée d'automne.

Comme vous l'avez probablement déjà lu dans la presse, nous avons reçu samedi 23 juin 2007 le conseil municipal de Nant en Aveyron. Cette journée fut une parfaite réussite et nos hôtes français ont été ravis de l'accueil et de leur séjour chez nous. Le conseil communal tient à remercier spécialement notre instituteur, Daniel Perrottet, qui fut un guide très apprécié tout au long de la journée. En partant, les Nantais savaient la chanson "Vully, Vuillerains, Vuilleraines!". La collaboration entre les deux communes sera poursuivie au niveau des écoles. Nous vous tiendrons au courant du développement de ces relations amicales.

Dans ce bulletin, vous lirez aussi quelques informations concernant des points qu'il nous a paru important de préciser, notamment au sujet des constructions et de certaines obligations concernant l'entretien d'immeubles et de terrains.

La réception des nouvelles et nouveaux citoyens aura lieu le 16 novembre 2007. Ils seront reçus par le conseil communal pour une présentation de la commune et sera suivi d'un repas. Il s'agit de:

M. Daniel Ratschiller
Mlle Céline Carraux
Mlle Delphine Perrottet
M. Thomas Delavy
M. Jimmy Alleyn
Mlle Rahel Schaffer
Mlle Catia Andreia Vieira Rocha
Mlle Tatiana Martins dos Santos
Mlle Valentina Marti
M. Cyprien Feyer

Mlle Linsay Rodriguez Palma
M. Pascal Guillod
M. Dominik Meier
Mlle Deborah Defalque
M. Raphaël Droz
M. Ingo Neukâter
M. Serge Hiltpold
M. Olivier Brühlhart
M. Yann Sievers

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel automne.

JFC

Sommaire

- I **Résultat de la votation fédérale du 17 juin 2007**
- II **Changement à la commission d'aménagement**
- III **Petites constructions / modifications: devoir d'informer**
- IV **Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)**
- V **Le compostage..... un geste fertile**
- VI **Ronces, terrain en friche**
- VII **Canalisations bouchées – chéneaux encombrés: évacuation des eaux dans le domaine privé**
- VIII **Eau potable**
- IX **Date de l'assemblée communale**
- X **Calendrier des vacances scolaires 2007 - 2008**
- XI **Cours d'appuis**
- XII **Ouverture du bureau communal**
- XIII **Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM**
- XIV **Mouvement au sein de la population**

* * * * *

I Résultat de la votation fédérale du 17 juin 2007

Electeurs inscrits	1'230		
Bulletins rentrés	424		
Taux de participation	34 %		
	<u>oui</u>	<u>non</u>	
Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité	234	185	

II Changement à la commission d'aménagement

Monsieur Max Tellenbach a donné sa démission. La nomination d'un remplaçant étant du ressort du conseil communal selon art. 37 LATec, celui-ci a nommé à l'unanimité lors de sa séance du 18 juin 2007 Monsieur Fabrice Eichenberger comme nouveau membre de la commission d'aménagement.

III Petites constructions / modifications : devoir d'informer

a) Rénovations, modification

Pour toutes les rénovations/modifications de votre bien immobilier, vous devez informer la commune en lui remettant le plan corrigé avec un petit explicatif. Si l'autorisation communale n'est pas nécessaire, vos documents seront classés avec le dossier de votre bâtiment.

b) Constructions de peu d'importance

Les constructions de peu d'importance sont soumises à autorisation communale, selon l'article 64 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Art. 64 *Garages à voitures et constructions de peu d'importance*

1 Pour les garages à voitures, les constructions immobilières et autres constructions de peu d'importance, construits en annexe d'un bâtiment principal ou isolément, la distance aux limites du fonds est au minimum égale à la moitié de la hauteur à l'intersection du nu extérieur de la façade et de la toiture, à condition toutefois que :

- a) la construction ne nuise pas à un ensemble ordonné de bâtiments ;*
- b) elle soit disposée de façon à ne pas entraver la lutte contre le feu ;*
- c) sa plus grande dimension en plan ne dépasse pas 8 mètres (fig. 14 et 15) ;*
- d) sa hauteur ne dépasse pas 3,50 m au faite et 2,80 m à l'intersection du nu extérieur de la façade et de la toiture (fig. 16 et 17) ; si la toiture de l'annexe est en prolongement de la toiture principale, sa hauteur au faite se mesure au point de jonction avec la façade du bâtiment principal (fig. 18) ; s'il s'agit d'une construction à toit plat, sa hauteur totale ne peut dépasser 2,80 m ;*
- e) les saillies d'avant-toits n'excèdent pas 0,60 m.*

2 Le voisin qui a consenti à la construction d'un ou de plusieurs garages à voiture en limite de propriété a la faculté d'édifier à son tour une telle construction en mitoyenneté à la condition qu'elle s'harmonise avec la précédente.

3 Les distances plus grandes prescrites par la police du feu sont réservées.

4 Les dispositions de la législation sur les routes relatives aux fonds voisins des routes sont réservées.

Pour ces constructions, vous devez remettre à la commune, en 3 exemplaires :

- La fiche de requête 1 "Demande de permis de construire" (à télécharger depuis notre site internet www.bas-vully.ch, sous aménagement du territoire, ou à disposition auprès de l'administration communale)
- Plan de situation avec dessin de la nouvelle construction avec ses dimensions
- Croquis de la nouvelle construction

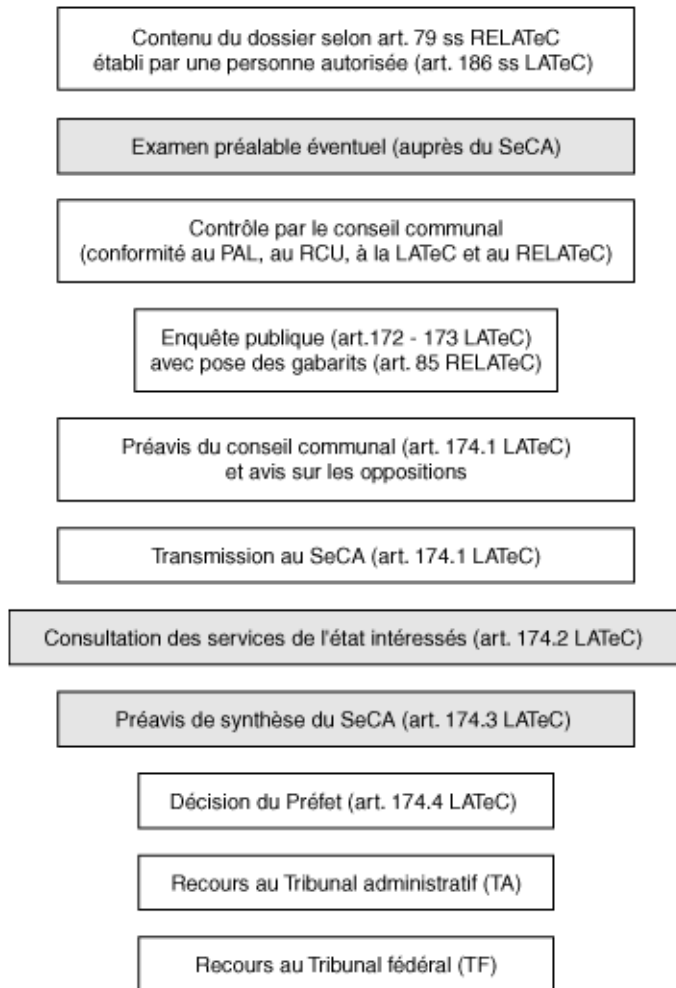
Cette demande de mise à l'enquête sera publiée durant 15 jours au pilier public. Durant cette période, vous aurez posé des gabarits afin que les voisins aient un aperçu de la dimension de la construction. Votre dossier sera soumis à la commission d'aménagement, un préavis éventuel sera demandé auprès du service cantonal intéressé et le conseil communal donnera son octroi (ou refus) de l'autorisation. Il faut compter entre 4 à 6 semaines entre la déposition de la demande et l'autorisation de construire.

c) Constructions

Pour toutes les constructions de plus grandes importances ainsi que pour les sondes géothermiques, votre architecte nous remettra un dossier en 4 exemplaires comprenant les fiches de requêtes 1 à 3, le plan de situation, le plan de la construction et, le cas échéant, les formulaires E1 à E3 pour le contrôle des matières d'énergie.

Procédure des permis de construire

PROCEDURE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (art. 169 ss LATeC)



V. 12.12.2002

IV Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Selon la législation cantonale, la révision du PAL doit avoir lieu tous les 15 ans; cette révision permet aux communes de réadapter l'aménagement du territoire aux besoins de nouveaux secteurs de développement. Le planning de cette révision prévoit son approbation pour août 2008. Le programme de révision a été établi et se trouve actuellement auprès du canton depuis début avril 2007 pour approbation. Nous attendons cette approbation pour fin juin mais, malgré nos diverses démarches auprès de différentes autorités cantonales, nous ne pourrons le recevoir avant septembre, d'autres dossiers "plus importants" devant être traités. Nous allons tout mettre en œuvre pour terminer la révision durant cette législature pour autant que le canton puisse traiter rapidement ce dossier.

V Le compostage.... un geste fertile

Jardinez nature... Fabriquez votre compost!

Vous souhaitez mettre en place un compost, vous vous posez des questions sur son entretien, son utilisation?

Qu'est-ce que le compostage?

Le compostage consiste à mettre en tas les déchets de la cuisine et du jardin afin qu'ils se décomposent. Sous l'action de micro-organismes et d'animaux du sol, les déchets organiques se transforment ainsi en une sorte d'humus, le compost.

On peut faire du compostage dans son jardin. C'est ce que l'on appelle le compostage individuel, par opposition au compostage collectif des déchets végétaux collectés en déchetterie et traités sur une plateforme industrielle.

Pourquoi adopter cette pratique?

D'abord, parce que le compost est un fertilisant d'excellente qualité et 100% naturel. Il allège la terre et permet des économies d'engrais, de terreau et d'eau. Le compost augmenterait par ailleurs la résistance des plantes aux maladies.

Ensuite, parce que le compostage représente un geste écologique non négligeable. Cette pratique contribue à une meilleure gestion des déchets. **Elle détourne de la collecte et du traitement les déchets organiques, ce qui implique aussi une diminution des quantités à transporter et à traiter, donc moins de pollution et une réduction des coûts.**

Le compostage est l'un des modes de valorisation des déchets organiques les plus intéressants d'un point de vue technique et écologique, en conformité avec la réglementation.

(texte extrait du site www.compostage-au-jardin.org)

VI Ronces, terrains en friche

Nous vous rappelons que chaque propriétaire a l'obligation d'entretenir sa parcelle. L'article 195 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions stipule: *"Les immeubles construits ou non construits doivent être entretenus par leurs propriétaires afin d'assurer la sécurité et la salubrité publiques, ainsi que l'aspect esthétique des lieux"*.

VII Canalisations bouchées – chéneaux encombrés

Evacuation des eaux dans le domaine privé

Message de l'Etablissement Cantonal d'Assurance des Bâtiments

En cas de fortes précipitations, les sapeurs-pompiers sont souvent appelés pour pomper de l'eau suite à une inondation due à un refoulement ou à des conduites bouchées.

De tels ennuis peuvent être facilement évités par les propriétaires s'ils procèdent à un entretien régulier. D'ailleurs, l'art. 58 du CO (Code des obligations) spécifie que

"Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien".

A quels points devez-vous être attentifs?

- Le drainage qui récolte les eaux de pluie et les eaux souterraines au pied des fondations de votre maison devrait être purgé une fois par an. Pour cela, introduire de l'eau sous pression pendant 20 minutes par les pipes de rinçage situées le long des façades.
- Des grilles sont généralement posées en bordure ou au centre des places pavées ou goudronnées de votre habitation, de même qu'à l'entrée du garage ou d'autres locaux situés au niveau du sol. Ces grilles ou drains font aussi office de dépotoirs. Pour que l'eau s'écoule correctement, il est nécessaire de les vider régulièrement.
- Les chéneaux du toit et leurs crapaudines doivent être débarrassés des feuilles et autres dépôts deux à trois fois par an, mais surtout pendant l'automne.
- Les gouttières et tuyaux de descente doivent être vérifiés pour repérer les joints lâches, pour rattacher les éléments qui ne seraient plus fixés à la maison et pour s'assurer que l'eau s'écoule loin des fondations.
- Les raccords, de même que les joints de dilatation, sont souvent exécutés en silicone. Il y a lieu de les contrôler et de les faire réparer dès qu'ils n'adhèrent plus correctement.
- Les portes extérieures ont peut-être travaillé. Assurez-vous qu'elles sont toujours bien étanches, et au besoin changez le calfeutrage et le coupe-froid. Cela vaut aussi pour les fenêtres, les sauts-de-loup et autres sorties d'abri.
- Les conduites d'eau extérieures doivent être vidangées pour l'hiver afin d'éviter le gel.

Si les pompiers doivent intervenir suite à une non observation de ces règles d'entretien, le Conseil communal se réserve de facturer les frais qui en découlent.

En cas d'intempéries, et pour ne pas encombrer le Centre d'engagement et d'alarme de la Police cantonale (CEA) par de trop nombreux appels 118, nous recommandons aux personnes qui demandent l'intervention des sapeurs-pompiers de ne pas rappeler le 118 à plusieurs reprises, une fois que leur message a été enregistré. Selon l'importance de l'événement, cela peut naturellement prendre un certain temps jusqu'à ce que les pompiers soient chez vous, mais nous vous prions de faire preuve de patience.

VIII Eau potable

Suite aux intempéries du mois d'août et après une analyse de la qualité de l'eau de notre réseau, il a été constaté une légère pollution dans les sources de la Vau de Praz. Dès les résultats connus, nous avons sorti ces sources de notre réseau et procédé, sur l'ordre du chimiste cantonal, à une désinfection de notre réservoir et une purge du réseau. C'est pourquoi, notre réseau a été légèrement perturbé le 23 août entre 21 heures et 22 heures.

Ces sources qui nous fournissent entre 25'000 et 30'000 m3 d'eau par année ont une valeur marchande d'environ 40'000.00 Fr.. Elles ne pourront pas être employées avant l'installation d'un traitement par rayon ultra-violet.

Ces travaux qui comprennent une nouvelle conduite de transport et une chambre étanche avec traitement UV sont estimés à 90'000.00 Fr.

IX Date de l'assemblée communale

L'assemblée communale se déroulera le

Mardi 4 décembre 2007 à 20.00 h.

à la salle communale de Nant. Comme de coutume elle sera consacrée essentiellement à la présentation et à l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement. Le plan financier sur 5 ans vous sera soumis comme l'exige la révision de l'article 86 b sur la loi sur les communes. Ce plan qui existe depuis un certain temps était exclusivement réservé au Conseil communal comme outil de travail.

X Calendrier des vacances scolaires 2007 - 2008

cercle scolaire intercommunal

Haut et Bas Vully

Début de l'année scolaire	jeudi 23.08.07
Vacances d'automne	15.10.07 au 26.10.07
Vacances de Noël	24.12.07 au 04.01.08
Vacances de sports d'hiver	04.02.08 au 08.02.08
Vacances de Pâques	17.03.08 au 28.03.08
Vacances d'été	07.07.08 au 20.08.08
Rentrée scolaire	jeudi 21.08.08

Congés divers dans notre région :

- lundi après la fête des vendanges : 24.09.07
- vendredi 21.12.07
- jeudi et vendredi de l'Ascension 01.05.08 et 02.05.08
- lundi 12.05.08, mardi 13.05.08 et mercredi matin 14.05.08 de Pentecôte

XI Cours d'appui

Suite à un accroissement des demandes, la commune informe les collégiens-nnes ou apprentis-ies que l'association l'APAV (association des parents d'élèves) est à la recherche de jeunes susceptibles de pouvoir dispenser des cours d'appuis selon les demandes (français, mathématique, allemand, ...). Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer chez le président (Monsieur Jacques Bonfils à Sugiez, 026 673 22 40) ou chez la secrétaire (Madame Karin Habegger à Sugiez, 026 673 16 84).

XII Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00**. Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

XIII Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Les trois abonnements sont disponibles au prix de 30.- fr par jour et par abonnement.

Nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permet au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants pour un montant de 15.- fr. par jour.

XIV Mouvements au sein de la population

Départs

M. Yannick Jacquey à Etagnières	Mme Miriam Aeby à Morat
Mme Martine Bertschy à Murist	Mme Sarah Papaux à Neyruz
Mme Dominique Rohrer à Bienne	M. Stefan Gygax à Bienne
M. Thomas Winiger et sa famille à Chiètres	M. Martin Röthlisberger et sa famille à Rizenbach
M. Pilloud Didier et son épouse	M. Antonio Dias Silva au Portugal
M. Thierry Wegmann et sa famille à Villarepos	M. Niksa Vucinic à Villars-sur-Glâne
Mme Claire Lise Adam à Ogens	M. José Nunes Tavares au Portugal
M. Joaquim Silva Goncalves au Portugal	Mme Chervet Coppens Aline à Fribourg
M. Roger Huguenin et son épouse à Granges	Mme Chervet Rose à Posieux
M. Marcel Dubey à Chardonne	M. Michel Gaillet et son épouse à Lugnorre
M. Adnan Beciri et son épouse à Morat	M. Jörg Mummenthey et sa famille à Sattel
Mme Tatjana Vouillamoz à Lausanne	M. Berthold Zbinden à Gals
Mme Barbara Reichenbach à Faoug	Mme Gaëlle Meigniez à Estavayer-le-Lac
M. Stefan Weissleder à Liebefeld	M. Alexander Michler à Meyriez
M. François Godio à Môtier	M. Carlos Silva Costa et sa famille à Cormérod

Naissances

Le 18 avril 2007	Jocelyn Musitelli, fils de Sonia et Yvan Michel
Le 04 avril 2007	Soraya Luis Figueiredo, fille de Vera et Joao
Le 14 mai 2007	Siméon Rothen, fils de Priscille et Jean Christophe
Le 07 juin 2007	Alanis Pellet, fille de Isabelle et Jean-François
Le 20 juin 2007	Nora Mollard, fille de Nathalie et Ken
Le 24 juillet 2007	Lucien Trüssel, fils de Rebea et Thomas
Le 04 juin 2007	Tschanz Michael, fils de Hana et Bernhard
Le 27 juillet 2007	Chris Pantillon, fils de Géraldine et Hervé
Le 09 août 2007	Simon Ryser, fils de Marianne et Dominique
Le 18 août 2007	Guillod Mylène, fille de Irene et Stéphane

Décès

Le 17 avril 2007	M. Ferdinand Käser, 1954, Sugiez
Le 11 juin 2007	Mme Josette Hurni, 1944, Sugiez
Le 30 juin 2007	Mme Isabelle Fontana, 1949, Sugiez
Le 21 août 2007	M. Fritz Ammann, 1929, Nant

Arrivées

M. Gianni Vitali, Rte Principale 50 à Nant
M. Yves Guyot, Rte Principale 65 à Nant
M. Klaus Meixner, Rte de Chaumont 33 à Sugiez
Mme Michaela Fux, Rte Principale 70b à Nant
M. Rolf Wildberger et son épouse Valérie, Rte du Faubourg 16 à Sugiez
M. Marcelo Martins de Paiva, Rte du Faubourg 9 à Sugiez
M. Roger Stämpfli et sa famille, Rte des Etreys 29 à Nant
M. Michel Munk, Imp. des Fougères 12 à Sugiez
Mme Delphine Ricoux, Imp. des Fougères 12 à Sugiez
Mme Séverine Schranz, Rte Principale 50 à Nant
M. Walo Hunziker, Imp. des Fougères 6 à Sugiez
M. Alex Rohrbach, Imp. des Fougères 6 à Sugiez
Mme Sylvia Niederberger, Ch. du Chablais 4 à Sugiez
Mme Sabina Stocker, Rte Principale 14 à Sugiez
M. Sami Muriqi et son épouse Katia, Rte du Pavy 22 à Sugiez
M. Joel Silva Marques, Rte Principale 116 à Praz
M. Pierre Parisod, Rue de la Gare 12 à Sugiez
M. Kuno Egger et son épouse Myriam, Rte du Péage 11 à Sugiez
M. Heinz Gyr, Ch. des Places 31 à Sugiez
Mme Caroline Picard, Rte du Faubourg 12 à Sugiez
M. Cédric Bossart et son épouse Anne, Rte Principale 14 à Sugiez
M. Yves Schmutz, Rte Principale 14 à Sugiez
Mme Sofia Suter, Ruelle du Baron 1 à Sugiez
M. Paul Büttiker et son épouse Brigitte, Imp. des Bouleaux 20 à Sugiez

* * * * *